

RÉFLEXION SUR LA DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au sein de votre entreprise, vous disposez d'une capacité bénéficiaire de 10 000 euros.

Vous pouvez investir au sein même de votre société ou à titre personnel, en prenant une rémunération complémentaire ou une distribution de dividendes.

Dans chacun de ces cas, quel est le montant que vous pouvez investir.

INVESTISSEMENT									
	Dans l'entreprise		À titre personnel				Au-delà du plafond		Au-delà de 141 000
	Biens. Amortiss.	Biens. Non Amortiss.	Gérant. Maj	Salarié	Distr. Divid	Distr. Divid & retenues à la source	Gérant. maj	Dirigeants	Gérant. Maj ou Entrep.Ind.
Capacité bénéficiaire	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Équivalent à									
Rémunération nettes			7 143	5 555			8 028	6 427	8 606
Charges Sociales			2 857	4 445			1 972	3 573	1 394
Biens amortissables	10 000								
Bénéfice imposable		10 000	0	0	10 000	10 000	0	0	
Impôt sur les sociétés	0	-3 333			-3 333	3 333			
Disponible avant l'IR	0	6 667	7 143	5 555	6 667	6 667	8 028	6 427	8 606
Calcul de l'IR									
Abattement			-714	-556	-2 667		803	643	861
Base imposable			6 429	5 000	4 000	6 667	7 225	5 784	7 745
Impôt à 41 %			-2 636	-2 050	-1 640	-1 267	-2 962	-2 371	-3 175
CSG-CRDS à 13,5 %					900	900		0	0
Prélèvement fiscal	0	0	2 636	2 050	2 540	2 167	2 962	2 371	3 175
Net disponible	10 000	6 667	4 507	3 505	4 127	4 500	4 263	3 412	4 570
Coefficients	100%	66,67%	45,07%	35,05%	41,27%	45%	42,63%	34,12%	45,70%

Votre rémunération complémentaire sera supérieure au plafond. Ici vos charges sociales ne seront plus de 40 % mais de 27,60 % sur 90 % de rémunération pour le gérant, sur un salaire net disponible de 4 263 euros = 42,63 %.

Pour les salariés dirigeants, les charges sociales au delà du plafond seront de 16,84 % en retenue et à 38,76 % de charges patronales. Le salaire net disponible sera de 3 412 euros.

Au-delà de 141 408 € pour les artisans, les cotisations diminues de 24,84 à 18 % et au-delà de 176 760 € à 12,06 %.

De ce fait, l'entreprise individuelle ou les sociétés de personnes (SNC, SARL de famille, SCS) deviennent intéressantes pour les hauts revenus.